



Menace de mort incendie de 'os bien excroquerie

Par Cjp

Bonjour suite à des travaux mal fait nous avons refuse de payer nous avons été mis en demeure et signifier par le tribunal nous avons fait opposition et l'artisan nous a menace de mort et incendier nos pour obtenir de l'argent en Numéraire pour éviter récidive nous avons déposé. 3200 chez l. Huissier qui. A obtenu cette argent suite menace de mort l'huissier malgré l'opposition a donné l'argent a notre agresseur sur les conseils nous avons déposé plainte et le juge a donné raison à l'huissier et nous condamne à verser 1000. A l'huissier de Neufchateau 88. Cela veut dire que le fait d'incendier les biens et menacer de mort et très efficace bien a vous

Par isernon

doublon